

## **L'Augronne labellisée rivière en bon état écologique**

L'Augronne vient d'être labellisée « Rivière en bon état ». Ce label est une reconnaissance des progrès obtenus dans la reconquête de la qualité de l'eau. L'Augronne est une rivière « en bon état », de la source jusqu'au barrage de l'usine du chalet à Plombières-les-Bains.

### **■ Qu'est-ce que ce label ?**

Ce label récompense chaque année les gestionnaires des rivières qui agissent pour un bon état écologique de leur cours d'eau. En 2016, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a labellisé 15 rivières, dont l'Augronne.

### **■ Qu'ont fait les pêcheurs ?**

Pour Michel Balandier, président de la société de pêche Plombières-Bellefontaine (l'association de pêche), cette labellisation est l'aboutissement d'une volonté forte de conserver nos rivières en bon état écologique. Les pêcheurs se sont particulièrement investis dans cette démarche.

### **■ Comment l'Augronne a été labellisée ?**

Pour évaluer la qualité des eaux et

décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte 20 paramètres qui témoignent de l'absence de pollutions organiques ou chimiques, ainsi que le bilan de santé de la faune et de la flore, notamment les poissons. En outre, les rivières éligibles au label ne doivent pas être soumises à des prélèvements excessifs ou à des déformations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées).



**L'Augronne est considérée comme une rivière pure.**